



École La-Belle-Cloche

95 route 310
Fortune Bridge, Î.-P.-É.
C0A 2B0
Téléphone: (902) 687-7177
Télécopieur: (902) 687-7176

Guide de l'école

Révisé en septembre 2011

Introduction à l'école

<u>Vision</u>	<p>L'école La-Belle-Cloche se veut un lieu privilégié offrant une multitude de services essentiels qui visent la réussite et le développement identitaire de chaque élève par l'entremise d'un personnel, d'une communauté et de parents pleinement engagés.</p>
<u>Mission</u>	<p>L'école La-Belle-Cloche est une école multiâge qui favorise l'épanouissement de la langue et de la culture francophone et acadienne, où tous travaillent ensemble pour assurer la réussite de chaque élève dans un environnement respectueux et propice au développement complet de l'individu.</p> <p>L'école est un milieu dynamique, accueillant et sécuritaire offrant une éducation de qualité qui outillera ses adultes de demain.</p>
<u>Nos valeurs</u>	<ul style="list-style-type: none">• Respect de soi et d'autrui• Autonomie• Collaboration• Confiance• Activité physique• Nutrition saine• Francophonie• Culture• Environnement
<u>Nos croyances</u>	<ul style="list-style-type: none">• Nous croyons que l'élève apprend en étant au centre de ses apprentissages dans un milieu respectueux et sécuritaire. Chaque élève construit ses savoirs en s'engageant dans des activités motivantes et différenciées par l'entremise du questionnement, de la coopération et du modelage.

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">• Nous croyons que notre rôle d'éducateur est d'être attentif aux besoins de chaque élève afin de créer les conditions nécessaires pour les guider et les motiver dans leurs apprentissages scolaires, sociales, émotionnelles, culturelles et linguistiques. Par conséquent, nous amènerons l'élève à se responsabiliser et à développer son autonomie, son sentiment d'appartenance, sa pensée critique et son ouverture d'esprit.• Nous croyons qu'il est essentiel de promouvoir la richesse de la langue française et de sa culture ainsi que de conscientiser les élèves et la communauté face à leur héritage historique afin de développer un sentiment d'appartenance et de fierté qui mènera à une identité francophone et acadienne dans un milieu minoritaire.• Nous croyons que les parents sont des partenaires essentiels qui, en collaboration avec le personnel scolaire, contribuent à l'éducation des enfants tout en appuyant, en valorisant et en faisant la promotion de leur école.• Nous croyons que le perfectionnement professionnel, l'ouverture au changement et l'application de pratiques pédagogiques exemplaires sont essentiels pour assurer une éducation de haute qualité. |
| | |

Discipline et responsabilités

1. CODE DE VIE

Droit	Responsabilité
J'ai le droit à une éducation en français.	J'ai la responsabilité de m'exprimer en français en tout temps.
J'ai le droit à une éducation de qualité.	J'ai la responsabilité <ul style="list-style-type: none">• d'être ponctuel;• d'avoir tout mon matériel scolaire;• d'écouter et de respecter les consignes données par les adultes responsables;• de faire mes devoirs;• de m'engager dans mes apprentissages.
J'ai le droit d'être en sécurité en tout temps.	J'ai la responsabilité <ul style="list-style-type: none">• de respecter le code de vie et les règles de sécurité à bord des autobus et à l'école;• de rapporter à un enseignant tout incident qui m'implique afin qu'il m'aide à régler mon conflit;• de respecter les aires de jeux assignées;• de respecter les limites du territoire de l'école;• d'assurer ma sécurité et celle des autres en:<ul style="list-style-type: none">a) ne circulant qu'à la condition d'avoir une permissionb) circulant calmement;c) ne lançant pas d'objet;d) jouant ou agissant de façon appropriée.e) n'ayant pas d'objet pouvant blesser les autres.
J'ai le droit d'être respecté.	J'ai la responsabilité

	<ul style="list-style-type: none"> • d'être respectueux envers moi-même et les gens qui m'entourent; • de respecter le code vestimentaire; • d'utiliser un langage approprié en tout temps; • de respecter les autres en gestes et en paroles: <ul style="list-style-type: none"> a) <i>je n'agace pas de façon inappropriée;</i> b) <i>je ne provoque pas;</i> c) <i>je ne chicane pas.</i>
J'ai le droit d'exprimer mes opinions.	<p>J'ai la responsabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'être poli; • d'écouter le point de vue des autres.
J'ai le droit à un espace de travail et de loisir de qualité.	<p>J'ai la responsabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • de respecter l'environnement et le matériel scolaire; • de respecter les équipements de jeux (pas d'usage abusif); • de garder mon école propre à l'intérieur comme à l'extérieur.
J'ai le droit de faire des erreurs.	<p>J'ai la responsabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'essayer et de faire de mon mieux; • d'apprendre de mes erreurs; • de faire preuve d'honnêteté et d'intégrité.
<p>2. PROCÉDURES ET CONSÉQUENCES - DISCIPLINE</p> <p><i>Voir aussi La pyramide disciplinaire de l'école.</i></p>	
M-6	Les enseignants ont tous un système de discipline à l'intérieur de leur salle de classe. Donc, chaque enseignant gère individuellement la discipline de ses élèves. De plus, la direction doit être informée de tous comportements inacceptables sévères.
7-12	Un système de discipline s'applique pour tous ces niveaux. La direction doit être informée de tous comportements inacceptables sévères.

3. CODE VESTIMENTAIRE

L'école La-Belle-Cloche n'impose pas un uniforme particulier. Par contre, nous nous attendons à ce que les élèves portent des vêtements propres et appropriés.

Un élève qui porte des vêtements comportant de l'écriture ou une image offensive ou inappropriée devra se changer. Si l'élève n'a pas accès à d'autres vêtements, nous téléphonerons à la maison pour qu'il se procure de nouveaux vêtements. Pour les filles, les chemises de style « spaghetti » ne sont pas acceptables, ainsi que tout vêtements où les sous-vêtements sont visibles. Les shorts et les jupes ne peuvent pas être plus courts que 10cm au-dessus des genoux.

Soulier	Pendant l'année scolaire, nous demandons aux élèves d'avoir une paire de souliers extérieurs (qu'ils porteront à l'extérieur de l'école) et une paire de souliers intérieurs (qu'ils porteront à l'intérieur de l'école). Les souliers intérieurs qui marquent le plancher sont interdits.
Éducation physique	Les élèves de la 3 ^e -12 ^e année doivent se changer dans des vêtements athlétiques pour chaque cours d'éducation physique. Les élèves sans vêtements athlétiques (nous serons plus tolérants en ce qui concerne la longueur des culottes courtes) ne pourront pas participer au cours d'éducation physique. Les élèves du premier cycle n'ont pas besoin de se changer. Par contre, nous suggérons aux parents d'habiller les élèves de la M-2 ^e année en conséquence les journées d'éducation physique.
Chapeaux et tuques	Tous types de chapeaux, tuques ne peuvent pas être portés à l'intérieur des classes.

4. ABSENCES ET RETARDS

Absences, retards, rendez-vous et voyages	Pour toutes absences, rendez-vous ou si votre enfant doit quitter avant la fin de la journée scolaire, nous demandons aux parents d'en informer l'école le plus tôt possible. Ceci peut être fait par l'entremise d'un appel téléphonique ou d'une note envoyée à l'école.
Absence lors	Si un élève est absent lors d'une évaluation majeure, celui-ci devra

d'une évaluation	refaire son évaluation le jour de son retour et ce, sur l'heure du dîner et/ou après la classe.
Absences consécutives	Dans l'éventualité où un élève est absent pour une période de plus de deux jours, l'enseignant titulaire de l'élève doit être informé de la raison des absences consécutives.
Absences excessives	Si un enseignant juge que le nombre d'absences est excessif, ce dernier sera requis d'en aviser la direction. Par la suite, la direction contactera les parents afin d'organiser une rencontre entre la direction, les parents et l'élève. La présence aux cours est primordiale dans le succès académique de votre enfant.
Voyages durant l'année scolaire	Un voyage peut être une excellente occasion enrichissante pour un élève. Si vous anticipez un voyage avec votre enfant durant l'année scolaire, s'il vous plait en aviser la direction d'école le plus tôt possible. Par la suite, l'enseignant (ou les enseignants) préparera le travail nécessaire afin que votre enfant ne prenne pas de retard lors de son absence.

5. ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIEL SCOLAIRE

M-6	<p>L'école demande aux parents de payer à l'école 35\$ pour le matériel scolaire de leur enfant. Si une famille a plus d'un enfant à l'école en M-6, un frais de 15\$ s'appliquera pour les autres enfants. Ce matériel lui appartient et lui sera remis dès la rentrée scolaire.</p> <p>Des frais peuvent s'appliquer si un élève endommage du matériel appartenant à l'école.</p>
7-12	<p>Une liste est envoyée à la maison en juin concernant le matériel nécessaire pour l'année suivante. L'élève doit se procurer le matériel indiqué sur cette liste. L'école s'attend à ce que l'élève ait son matériel dès le premier jour de classe.</p> <p>Des frais peuvent s'appliquer si un élève endommage du matériel appartenant à l'école.</p>

6. ACCÈS AUX TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

Au début de l'année scolaire, l'école La-Belle-Cloche envoie une lettre à chaque parent intitulée *Entente sur l'usage acceptable de l'ordinateur et des technologies de l'information pour les élèves*. Ce document, une fois signé, donne à l'élève accès aux ordinateurs, à Internet ainsi qu'à toutes autres technologies de l'information. Par contre, l'élève aura seulement accès aux ordinateurs lorsqu'il sera supervisé par un enseignant ou un membre de la direction. La direction scolaire a le droit d'enlever tout accès aux technologies de l'information si un élève utilise ces technologies pour visionner, accéder ou utiliser ces technologies de manière inacceptable (ex: vidéos inacceptables, sites pour adultes, jeux violents, etc.).

7. LA TECHNOLOGIE À L'ÉCOLE

L'école n'est en aucun temps responsable d'objets technologiques/électroniques appartenant aux élèves perdus ou endommagés.

M-6

Aucuns objets technologiques/électroniques ne sont permis à l'école. Toutefois, les élèves ont le droit d'avoir ces objets dans les autobus (il peut y avoir des exceptions pour les sorties scolaires). Ces objets doivent cependant demeurer dans le sac d'école de l'enfant en tout temps lorsque ce dernier est à l'école.

7-12

Les objets technologiques/électroniques sont permis à l'école. Toutefois, il n'est pas permis d'avoir ces objets en salle de classe.

Lorsque l'élève se retrouve avec ces objets en salle de classe, l'enseignant a le droit de le confisquer.

1ère occurrence : l'élève perd cet objet et le récupère quand il quitte l'école en fin de journée.

2e occurrence : l'élève perd cet objet et le récupère quand il quitte l'école en fin de journée. L'enseignant fait un appel à la maison.

3e occurrence : l'élève perd cet objet. L'enseignant fait un appel à la maison. La direction de l'école peut être impliquée. Le parent doit venir chercher cet objet à l'école.

Santé

Nutrition	<p>La direction et les enseignants à l'école La-Belle-Cloche croient qu'un élève qui mange bien travaille bien. Nous exigeons que les élèves apportent une collation et qu'elle soit "santé".</p> <p>Nous n'accepterons pas la consommation des friandises "bonbons", les croustilles et des boissons gazeuses dans la boîte à dîner des élèves. Les desserts: biscuits, chocolats, pâtisseries, etc. devraient se retrouver qu'occasionnellement que pour des événements spéciaux.</p> <p>Nous n'acceptons pas la consommation de breuvages énergétiques tels que <i>Red Bull</i>. Ces breuvages seront confisqués et les parents de l'élève seront contactés.</p> <p>L'école offre du lait blanc (45¢) et au chocolat (65¢). De plus, nous offrons des repas chauds ou froids certains jours de la semaine. Le coût de ces repas sera divulgué aux parents.</p>
Allergies	<p>Dans certains cas, les réactions allergiques peuvent être extrêmement dangereuses. Donc, il est important de communiquer toutes allergies de l'élève à la direction scolaire afin que nous puissions prendre les précautions nécessaires.</p>
Médicament	<p>Si un élève doit prendre des médicaments prescrits par un médecin, il doit en avertir l'enseignant et apporter la dose exacte. Ceci permet un meilleur contrôle et assure la sécurité de l'élève. L'école se réserve le droit de refuser d'administrer un médicament. L'école et l'enseignant ne sont pas responsables de toutes erreurs qui pourraient survenir lors de l'administration de médicaments.</p> <p>Des pastilles telles que <i>Vicks</i>, <i>Sucrets</i>, etc. ne sont pas considérées comme des médicaments.</p>

Autres

Participation des parents

Vivre en français... pas si difficile que ça!

Plus de bénévoles = plus d'activités parascolaires ☺

L'école La-Belle-Cloche offre à nos élèves une expérience francophone lors des heures de classe. Il est très important que nos élèves continuent de vivre, autant que possible, en français en dehors des heures de classe.

Afin d'offrir une variété d'activités à nos élèves, nous avons besoin de bénévoles pour les offrir. Si vous, ou quelqu'un que vous connaissez, avez des talents que vous aimeriez partager avec nos élèves, s'il vous plaît contactez l'école et il nous fera un grand plaisir de vous assister avec les détails.

Communication parents-école

Étapes à suivre pour faire part d'une situation difficile

1. S'adresser à l'enseignant concerné par courriel et/ou téléphone durant les heures de classe. À la suite de votre discussion, l'enseignant devra mettre en place un plan d'action et évaluera ce plan après un certain temps.
2. Si la situation n'est pas réglée après l'évaluation du plan, le parent peut s'adresser à la direction scolaire qui fera la médiation entre l'enseignant et le parent. Veuillez noter que la direction s'impliquera dans le processus que lorsqu'une discussion aura eu lieu entre les parents et l'enseignant.
3. Si la situation demeure inchangée suite aux actions prises par l'enseignant et la direction et qu'un délai raisonnable a été respecté, le parent peut, à ce moment là, s'adresser à la Commission scolaire de langue française.

Communication avec l'équipe-école

	<p>Chaque membre de l'équipe-école a une adresse Internet avec laquelle il peut être rejoint. Les membres de l'équipe peuvent aussi être rejoint par téléphone, en appelant à l'école. Les coordonnées des enseignants sont sur le site Web de l'école.</p>
<p>Systeme d'évaluation</p>	<p><u>Bulletins</u></p> <p>Les élèves de la maternelle à la 6^e année reçoivent trois bulletins par année scolaire. Les élèves de la 7^e à la 12^e année en reçoivent quatre.</p> <p><u>Examens finaux</u></p> <p>Les cours de niveaux 400 (10^e année), 500 (11^e année) et 600 (12^e année) se terminent par un examen final qui évalue la compréhension de la matière couverte pendant le cours. Les cours semestrés sont évalués à la fin janvier ou à la mi-juin.</p> <p>La valeur des examens finaux dépend du niveau scolaire.</p> <p>9^e année : 10 % 10^e année : 20 % 11^e année : 30 % 12^e année : 30 %</p>
<p>Sorties scolaires</p>	<p>Pendant l'année scolaire, les élèves de l'école La-Belle-Cloche auront l'occasion de faire plusieurs sorties éducatives et sportives. Vous serez informés de toutes sorties et vous devrez donner votre consentement en complétant le document Consentement des parents - Participation, exonération et renonciation des droits.</p>
<p>Photographie et vidéos</p>	<p>Au début de chaque année scolaire, l'école La-Belle-Cloche envoie une lettre à chaque parent demandant la permission de publier à des fins scolaires le nom, les photographies ainsi que les travaux de leur enfant. Les élèves dont les parents donnent l'autorisation pourront avoir leur nom, leur image et/ou leurs travaux publiés sur le site Web de l'école ainsi que dans divers médias de l'Île-du-Prince-Édouard.</p>
<p>Agenda</p>	<p>L'utilisation d'un agenda est obligatoire de la M-12^e année. Il peut y avoir certains accommodements pour les élève de 7-12^e année.</p>

Contrat de l'étudiant

Je _____ ai pris connaissance de ce document et comprend son importance. Je m'engage à respecter l'intégralité de ce document.

(Signature de l'élève)

(Date)

(Signature d'un parent ou tuteur)

(Date)

(Signature de l'enseignant titulaire)

(Date)